

MAIRIE DE VILLE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 janvier 2016

Présents : Mmes et Ms Philippe Barbillon - Denis Valck - Gilles Trouillet –Jocelyne Hallu- Marie-José Pont- Hervé Brunel - David Cresson- Catherine Gimaret – Christophe Carton –Eliane Avot-Nadège Denizart - Christian Loir- Rémi Lejop- Vincent Bonenfant, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Guy Illoul à Rémi Lejop

Absents : néant

Secrétaire de séance : David Cresson

Compte rendu de la réunion du 20 novembre 2015 adopté à l'unanimité.

Agrandissement cimetière

Les dossiers n'étant pas encore au complet, ce point sera mis à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure.

Achat de terrain aux consorts CAILLE

Vu la délibération 2014-40 en date du 06 juin 2014 et la délibération 2015-46 du 22 octobre 2015 concernant la proposition d'indemnisation pour le passage de canalisations d'eaux usées sur les parcelles cadastrées C1464, C1465 et C786 appartenant aux consorts CAILLE.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'acheter aux consorts CAILLE la partie des parcelles concernée par le passage des canalisations, selon le plan d'arpentage joint à la présente délibération au prix ci-dessous :
 - 300 m² au prix de 9.15 € le m² et le surplus au prix fixé par le service des Domaines, soit 0.80 € le m².
- Une indemnité correspondant aux intérêts au taux légal de l'indemnisation qui aurait dû être payée lors de la pose des canalisations en 1991 sera versée aux consorts CAILLE
- Les frais d'avocat qu'ils ont engagés leur seront remboursés.
- Les frais de géomètre et les frais notariés seront pris en charge par la commune de Ville.

Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer l'acte qui en résultera et toutes les pièces y afférentes.

Achat de terrain rue du moulin du chapitre

Monsieur le maire expose au conseil municipal, qu'une petite parcelle de terrain de 5 centiares appartenant à Monsieur MELUN est enclavée dans la voirie communale, et qu'il avait été convenu avec lui qu'il la revendrait à la commune pour un euro symbolique, lors de la vente de sa propriété.

Cela n'ayant pas été fait, l'acquisition se fera avec le nouveau propriétaire.

Tarif location de salle Chiry-Ourscamp

Monsieur le maire expose au conseil municipal, que la mairie de Chiry-Ourscamp a loué la salle polyvalente de Ville les 21 et 22 novembre 2015 pour organiser un repas pour les personnes âgées de la commune. Le conseil municipal à l'unanimité, décide de fixer à 200€ le montant de la location de la salle pour cette manifestation.

Tarifs location de salle

Le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} février 2016, comme suit :

	Particuliers de VILLE	Particuliers extérieurs	Associations locales	Associations et sociétés extérieures
Week-end	350€	1050€	200€	1050€
Caution	350€	1050€	0€	1050€

Location de vaisselle (réservé uniquement aux particuliers de Ville) : 0.08€/ pièce.

Commission de Délégation de Service Public

Le conseil municipal à l'unanimité, élit les délégués à la commission de Délégation de Service Public dont le président est le maire, Monsieur Philippe BARBILLON, comme suit :

Délégués titulaires :

- Denis VALCK
- Gilles TROUILLET
- Christophe CARTON

Délégués suppléants :

- David CRESSON
- Christian LOIR
- Rémi LEJOP

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'actuelle secrétaire de mairie titulaire devant prendre sa retraite en mai 2016, il est nécessaire de prévoir dès à présent son remplacement en créant un poste d'adjoint administratif territorial à compter du 1^{er} avril 2016, ce qui donnerait le temps de former une personne à ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2016.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2016.
- La déclaration de création de poste sera effectuée auprès du Centre de Gestion de l'Oise.
- Le maire est autorisé à effectuer le recrutement.

Suppression d'un poste d'Attaché Territorial

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'actuelle secrétaire de mairie, attaché territorial titulaire devant prendre sa retraite en mai 2016, il convient de supprimer le poste d'Attaché Territorial à compter du 1^{er} juin 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de supprimer le poste d'Attaché Territorial à compter du 1^{er} juin 2016.
- établit le tableau des effectifs à compter du 1^{er} juin 2016 comme suit :

SERVICE	EMPLOI	NOMBRE
Administratif	Adjoint Administratif Territorial de 2 ^{ème} classe	1

PLU

Les auditions des bureaux d'étude pour l'aide à l'élaboration du PLU sont en cours.

Fête communale

La fête communale de Ville aura lieu les 13, 14 et 15 Août prochains

Fait à Ville, le 22 janvier 2016
Le Maire, Philippe BARBILLON

